

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D15
au territoire des communes de **GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, MOEUVRES et**
SAINS-LES-MARQUION
TRAVAUX
Chantier atelier rechargement FIR
Section hors agglomération
du 03 octobre 2022 au 14 octobre 2022

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande du 20/09/2022, par laquelle le SM3R, le CER de Marquion et l'entreprise SNPC, font connaître le déroulement des travaux de Chantier atelier rechargement FIR, du 03 octobre 2022 au 14 octobre 2022 pour une durée de 2 jours de 8h00 à 18h00,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de Chantier atelier rechargement FIR, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D15 du PR 8+842 au PR 13+299, hors agglomération, du 03 octobre 2022 au 14 octobre 2022 pour une durée de 2 jours de 8h00 à 18h00, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de Cambrai,

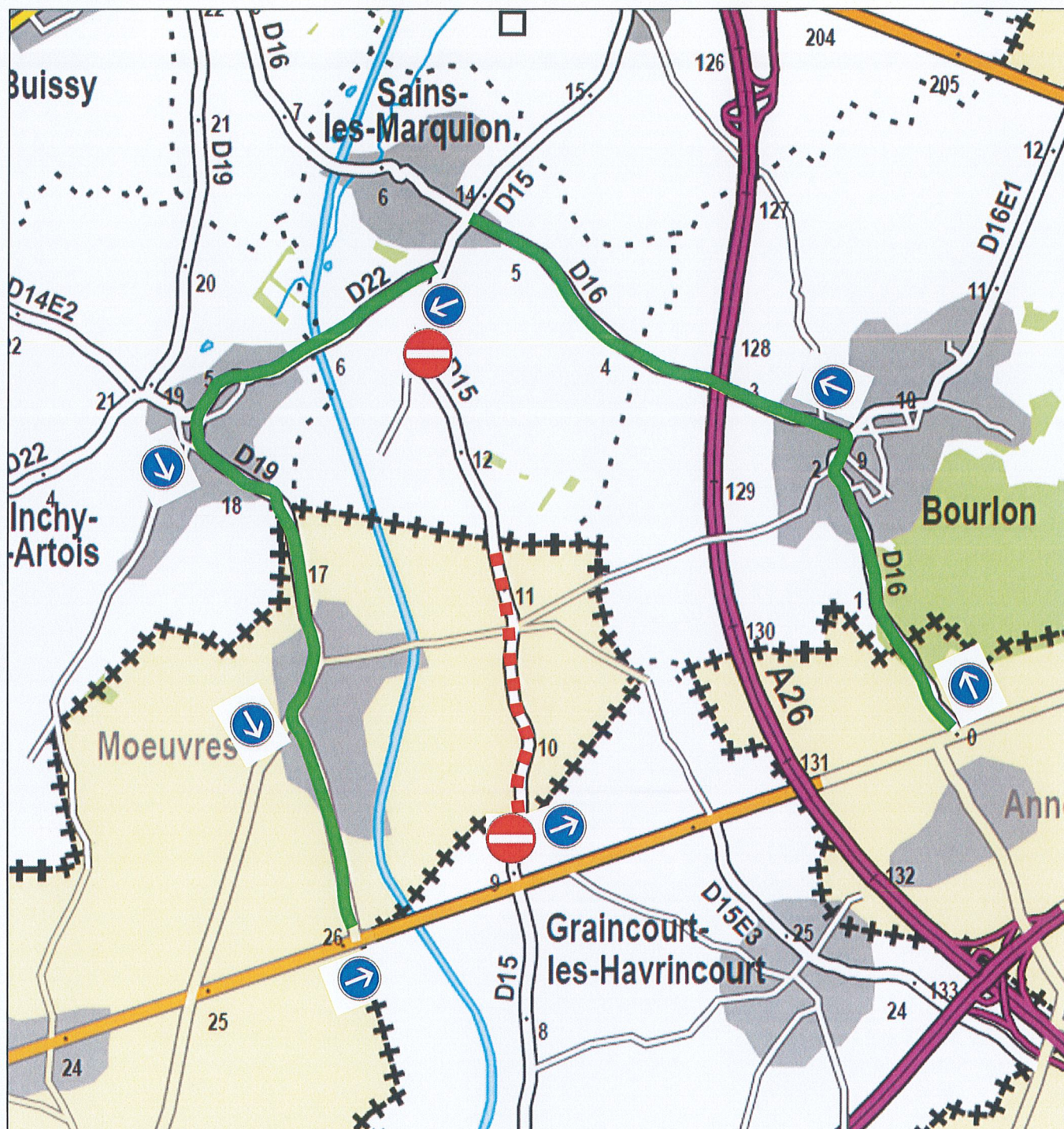
Considérant l'avis de Messieurs les Maires des communes de SAINS LES MARQUION, MOEUVRES, GRAINCOURT LES HAVRINCOURT, BOURLON et INCHY EN ARTOIS,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARQUION,

DATA

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois
Conseil départemental du Pas-de-Calais - 62018 ARRAS
Téléphone : 03.21.21.52.80

Déviation du 03/10/2022 au 14/10/2022
(durée des travaux : 2 jours)



Section route barrée : (la journée – remis en circulation le soir)

RD 15 du Pr 8+842 au Pr 13+299 (Reprofilage au FIR de la chaussée)

Déviations :

Sens Havrincourt / Sains-les-Marquion

RD 16 : Pr 0+000 au Pr 5+446 (ANNEUX Département du Nord / BOURLON / SAINS-les-MARQUION)

Sens Sains-les-Marquion / Havrincourt

RD 22 : Pr 6+786 au Pr 4+817 (SAINS-les-MARQUION / INCHEY-en-ARTOIS)

RD 19 : Pr 18+584 au Pr 16+801 (INCHEY-en-ARTOIS)

RD 34A : Département du Nord (MOEUVRES)